

Le Sénat vote la privatisation totale d'ENGIE

Pourquoi deux poids, deux mesures ?

Lors de la discussion sur la loi Pacte le Sénat a refusé, avec raison, à l'inverse de l'Assemblée Nationale, de voter la privatisation d'Aéroports de Paris et de la Française des jeux.

Le Sénat a en revanche décidé de voter hier en faveur de la suppression de la disposition obligeant l'État à détenir le tiers des droits de vote d'ENGIE. Cela rend ainsi possible une privatisation totale de cette société.

Le Sénat a également voté une disposition permettant à ENGIE de se désengager jusqu'à un certain niveau de GRT-Gaz.

Aujourd'hui, la loi prévoit que GRT Gaz doit être détenu « en totalité » par ENGIE, l'État ou une entreprise du secteur public.

Le Sénat et le gouvernement ont décidé que GRT-Gaz devrait maintenant être détenu « en majorité » par ENGIE, l'État ou une entreprise du secteur public.

Concrètement, il s'agit là d'une **privatisation totale d'Engie**, mais aussi d'infrastructures gazières stratégiques. Il est d'ailleurs édifiant de constater qu'aucune disposition sur la structure de leur capital ne concerne GRDF, STORENGY ou ELENGY.

**FO Énergie et Mines condamne ce vote** incompréhensible qui est dangereux pour notre pays, ses intérêts stratégiques, les salariés de ce groupe et les consommateurs.

Pourtant, le gaz naturel est aussi important pour notre pays que la gestion des jeux de hasard ou l'Aéroport de Paris !

Justifier comme l'a fait le Ministre Bruno Lemaire ce vote par la nécessité pour ENGIE de développer le gaz, mais aussi l'éolien offshore laisse pantois. Le Ministre est-il au courant qu'**ENGIE a déjà abandonné son exploration production à un fonds britannique** puis cédé ses actifs de GNL à TOTAL ?



Le Sénat vote la privatisation totale d'ENGIE

Pourquoi deux poids, deux mesures ?

Quant au développement de l'éolien offshore, on est loin de ce qui avait été dit en 2006 lors de la fusion de Gaz de France avec Suez. Elle avait pour objectif de créer un géant du gaz naturel...

Face à cela, le Gouvernement et la majorité de droite du Sénat ont vanté les mérites de l'existence d'une « action spécifique » permettant à l'État de s'opposer à la cession d'actifs stratégiques qui s'appliquerait tant à ENGIE qu'à ses filiales d'infrastructures.

Mais **ce dispositif est en réalité un tigre de papier**, car cette disposition ne peut être utilisée qu'en respectant les règles européennes sur la concurrence.

Et l'actualité récente a montré comment la Commission Européenne interprétait ces règles.

Il est à noter que, lors des débats, plusieurs parlementaires ont interpellé, sans avoir de réponse, le Gouvernement sur **la délocalisation des centres clients d'ENGIE dans des pays à bas coût**, en reprenant l'argumentaire de l'Intersyndicale qui avait mis en avant le précédent italien.

Cela fait des mois que le Gouvernement fait la sourde oreille sur cette situation scandaleuse.

**Totalement inacceptable pour FO !**

Le vote solennel du texte aura lieu au Sénat mardi prochain 12 février puis le texte reviendra à l'Assemblée Nationale.

**FO Energie et Mines continue à demander au Gouvernement de renoncer à cette privatisation, mais aussi de jouer tout son rôle dans le Conseil d'Administration de cette société dans l'intérêt du pays et des salariés, qui n'en peuvent plus face à la dégradation du climat social dans ce grand groupe français.**